

Je désire signaler au ministre une des raisons pour lesquelles il faut adopter, à mon avis, une attitude plus conciliante à l'égard de ce problème. Ce sont en général des hommes prospères, des médecins, des dentistes ou de petits entrepreneurs heureux en affaires, qui achètent une bonne partie des terres boisées n'appartenant pas à la Couronne dans la région que je représente.

**M. Nesbitt:** Y a-t-il également des professeurs?

**M. Fisher:** Oui, il y a aussi des professeurs depuis qu'on a haussé leur traitement. Ces gens agissent ainsi afin de bénéficier d'une réduction de leurs impôts grâce à ces placements, ce qui leur permet d'exercer un certain droit de regard sur le montant de leur impôt. Une fois qu'ils ont érigé des bâtiments d'une certaine dimension, ces personnes ont peu de difficulté à obtenir du crédit en raison de leur réputation au sein de la collectivité. Si elles désirent se lancer dans la sylviculture ou le commerce des arbres de Noël, elles sont en mesure de le faire. Pourtant, il arrive souvent que celui qui commence avec un faible capital, qui s'achète un camion et qui, durant l'hiver, consacre la moitié de son temps à transporter des arbres et l'autre moitié à les abattre, sur sa propriété ou ailleurs, et qui occupe son été à faire un peu de débroussaillage et à cultiver des légumes et des racines, n'est pas dans une situation aussi enviable. Je soutiens qu'il s'agit, si l'on veut, d'une amélioration de la loi actuelle pour les cultivateurs prospères et les gros exploitants, mais qui ne répond pas aux besoins des régions de l'arrière-pays ou de l'agriculture marginale de la circonscription que je représente.

Depuis que je siège à la Chambre en 1957, j'ai souvent remarqué que, dans tous les débats sur l'agriculture, des députés des régions rurales se lèvent pour nous demander de sauver la ferme familiale. Dans ma région, je crois qu'on a abandonné cette idée depuis longtemps. J'ai rarement rencontré d'enfants voulant rester sur la terre. Ils préfèrent aller travailler en forêt, rester à l'école, travailler sur les bateaux ou partout ailleurs, sauf dans la ferme, parce que les revenus ne sont pas très intéressants. J'ai l'impression générale que la ferme familiale en ce pays est en train de disparaître. Je n'en suis pas certain, mais à bien des égards, ce n'est plus, dans notre région, l'entreprise qui nous avait toujours, jusqu'ici, assuré nos moyens d'existence.

Néanmoins, de nombreux travailleurs, à revenu relativement modeste, déménagent, acquièrent un petit terrain broussailleux où ils se taillent un potager et s'efforcent de vivre tant bien que mal de ces revenus. Ce n'est évidemment pas là le genre de cultivateurs dont parlent la plupart des députés

des provinces des Prairies. Mais la terre dont vivent ces gens pourrait devenir beaucoup plus productive; elle est tout aussi importante que les autres terres et elle pourrait justement tirer parti d'un marché sûr et prospère, c'est-à-dire le marché du bois à pâte. Voilà pourquoi j'aimerais que le ministre nous fasse quelques commentaires sur ces aspects de la loi et qu'il nous dise pourquoi il n'y aurait pas moyen d'incorporer dans la loi certaines dispositions utiles prévoyant des prêts pour la culture des terrains broussailleux et des lots boisés.

**M. R. R. Southam (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, je suis sensible au privilège qui m'est accordé de dire quelques mots sur le bill C-100, modifiant la loi sur le crédit agricole. Je commencerai par féliciter les dirigeants de la Société du crédit agricole —j'ai appris à en connaître personnellement quelques-uns depuis cinq ou six ans—pour la compétence dont ils font preuve dans l'application de la loi. D'autres députés ont déjà cité des chiffres sur le nombre des prêts examinés ces cinq ou six dernières années. Si je ne m'abuse, il y en aurait eu à peu près 38,500, ce qui représente une somme considérable de travail. J'ai fait la connaissance de M. Duncan, directeur de la Société du crédit agricole pour la province de Saskatchewan, il y a plusieurs années. Il y avait deux de ses conseillers dans la province, un à Carlisle et l'autre à Estevan. En me familiarisant avec leur tâche, j'ai appris à apprécier l'excellent travail qu'ils accomplissaient.

Je regrette de ne pouvoir me joindre à mes collègues pour féliciter le ministre de l'Agriculture d'avoir présenté ces modifications. Je comprends pourquoi il l'a fait, mais de nombreux cultivateurs sont contents de voir qu'enfin le ministre a saisi la Chambre d'un projet de loi qui intéresse tous les agriculteurs. Mais, ils songent surtout que l'espoir renaît éternellement. Ils espèrent que le ministre présentera à la Chambre d'autres projets de loi qui intéresseront l'ensemble de l'industrie agricole du Canada.

Quant aux modifications, je suis porté à douter des avantages qu'on peut tirer d'un tel accroissement du montant des prêts. Il est raisonnable de s'attendre que d'ici cinq ans, selon l'expérience que nous avons acquise de l'application de la loi, le montant des prêts augmente un peu, mais il n'est pas logique de le doubler en le portant de \$20,000 à \$40,000 et de \$27,500 à \$55,000. A mon avis, on incite ainsi à l'intégration verticale, formule que l'industrie agricole ne prise pas trop. En outre, on favorise les grandes entreprises agricoles.